Procès -Verbal

Comité de Direction

Vote soumis sur la boucle Telegram du Comité Directeur le vendredi 15 septembre 2023 à 10h00.

Présidence : ***Mr Pierre MICHEAU****, Président du District.*

Membres Présents lors du vote :
Mrs Pierre FABRE - Thierry LESVIGNE - Cédric LOPEZ - Franck VARILLES - Guillaume VALAT - Patrice BOFFELLI - David CARRASCO - Gilles DODEMAN - Nicolas BELLEGUEULE - Nicolas FROMENT- Sébastien VIVO-Alexandre BANDIERA. Mme Fabienne GINER.

Membre absent excusé :
Mr Henri MONTESPAN

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Comme les prévoient le règlement des dispositions communes du District, les clubs ont la possibilité de bénéficier de mutés supplémentaires lorsqu'ils disposent d'un encadrement diplômé. Certains clubs ont effectué une demande auprès du District :

OCSM :

Tardieu Sébastien, éducateur - Séniors D1 - titulaire du BMF.

Marrillat mickael, éducateur U17 - Niv 1 - titulaire du BEF.

O. CUXAC D AUDE :

Lannes Yohan, éducateur - Séniors D1 - titulaire du BMF.

CASTELNAUDARY :

Henri Esquirol – Séniors D2 – Animateur seniors

Les personnes référencées auront l'obligation d'être présentes sur les feuilles de matches des équipes qui bénéficient de ce muté. Les commissions compétentes vérifieront la présence des personnes sur les FMI et pourront retirer l'accord du muté supplémentaire en cas de manquements

District de l'Aude de Football
7 rue Haute – 11000 CARCASSONNE

Procès -Verbal

Comité de Direction

RECTIFICATIF

Sur le dernier PV, une erreur s'est glissée sur le fichier concernant les sanctions financières aux joueurs. En l'occurrence, au niveau de l'article 13-1 la sanction est de 100€ pendant le match et 150€ hors match. Or seul la ligne 150 apparaissait.

De plus n'est pas apparu, les frais d'engagements de la Coupe des Réserves s'élevant à 40€ ainsi que les frais U12 s'élevant à 26 €.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Afin de faciliter l'organisation de la planification des installations, à partir de cette saison, pour les compétitions U12 à 17, coupe ou championnat, ainsi qu'en catégorie séniors, coupe ou championnat, les clubs sont autorisés à changer de terrain jusqu'au vendredi 16h sans accord du club adverse."

GROUPEMENT

Le comité de direction valide la modification du groupement GFPLM avec le retrait du club de Villasavary.

Le Vice-Président délégué	Le Président du District
Alexandre BANDIERA	Pierre MICHEAU

District de l'Aude de Football
7 rue Haute – 11000 CARCASSONNE